

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU
MOMENT DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE NO. 61

Le 23 septembre 1966.

Bureau de Presse
750 Troisième Avenue
New York 10017
YUkon 6-5740

Texte de la déclaration prononcée lors de la discussion générale à la vingt-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et Président de la délégation canadienne, Monsieur Paul Martin, C.P., C.R.

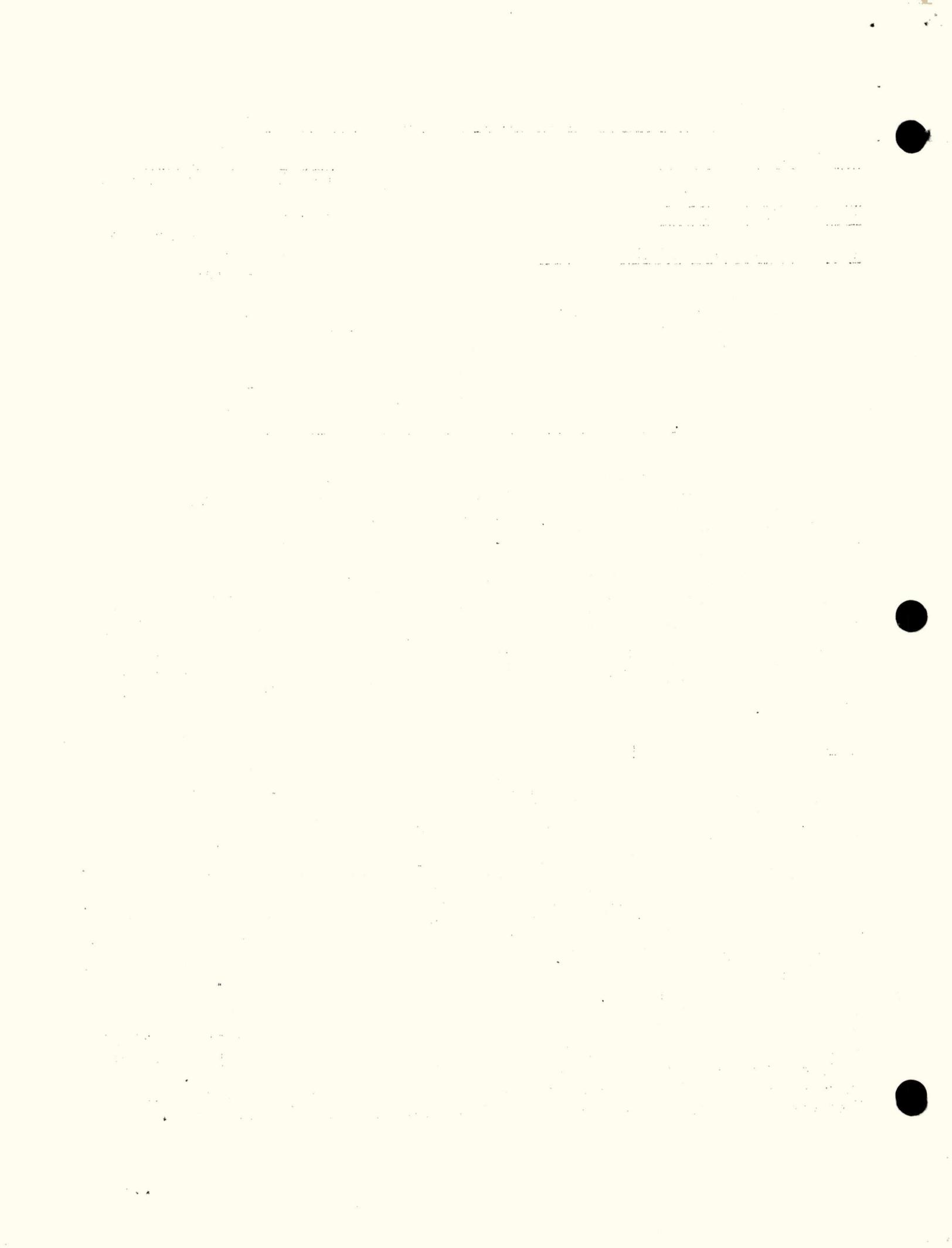
Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de vous féliciter de votre élection et d'accueillir la Guyane, le plus nouveau membre de notre organisation. C'est avec plaisir que je réitère aujourd'hui cette double bienvenue.

Je me propose maintenant de discuter plusieurs aspects de nos préoccupations qui, de l'avis de la Délégation du Canada, nécessitent une attention spéciale pour que l'ONU s'épanouisse et exerce une influence pour la paix dans le monde. Je me propose de parler du Secrétaire général et de sa fonction; des problèmes d'instaurer la paix; de vous parler aussi de la guerre au Vietnam et du désarmement; du progrès économique et social; et des graves problèmes du Sud de l'Afrique.

Le Secrétaire général

Je voudrais d'abord, Monsieur le Président, rendre hommage aux qualités de chef du Secrétaire général et à l'exemple qu'il nous donne. Il a beaucoup fait pour inspirer nos entreprises communes au cours des cinq dernières années. Il a dit que personne n'est indispensable dans ce rôle qu'il remplit lui-même avec tant de distinction. Mais, malgré les difficultés qu'il a signalées, l'orientation qu'il a donnée à nos travaux, le sens des responsabilités qu'il a manifesté, les dons de compassion et de compréhension qu'il possède et par dessus tout, sa faculté de parler et d'agir au nom de l'humanité sont indispensables aux Nations Unies. Je ne vois pas comment on pourrait facilement les séparer de la personne du Secrétaire général. Son départ serait une lourde perte.

Puis-je ajouter que j'appuie fortement le Secrétaire général dans sa détermination d'affermir et de développer sa fonction en une réalité fondamentale au sein de l'appareil des Nations Unies. Il suit en cela la tradition créée par Sir Eric Drummond à l'époque de la Société des Nations et par ses prédécesseurs aux Nations Unies.



Maintien de la Paix

Permettez-moi maintenant d'aborder ces travaux qui exigent notre compréhension et notre bonne volonté collectives: d'abord la question générale du maintien de la paix.

Un an s'est écoulé depuis que l'Assemblée a créé un comité pour étudier tous les aspects du maintien de la paix. Un an aussi s'est écoulé depuis qu'on a décidé de surmonter les difficultés financières de l'organisation par des contributions volontaires de tous ses membres. Le Gouvernement canadien regrette que les douze derniers mois aient apporté si peu d'amélioration à ces deux problèmes.

On a fait peu de progrès dans la solution des problèmes financiers des Nations Unies. Certains gouvernements attendent peut-être le résultat des études du Comité des quatorze. Nous avons maintenant ce rapport sous les yeux. J'espère que ceux qui n'ont pas encore contribué le feront dès maintenant.

Mais ce qui est peut-être plus important à la longue que la nécessité de combler le déficit c'est que le comité formé l'an dernier n'en soit pas arrivé à compléter l'examen systématique du problème du maintien de la paix. Il est facile de prétexter la crise que l'Assemblée a traversée à l'avant-dernière session pour expliquer l'insuccès. Nous avons eu un an pour réfléchir. Le moment est venu de résoudre le problème.

Un petit nombre d'états membres ne partagent pas l'opinion de la majorité sur la nature et la valeur de l'apport que l'ONU a fait et peut continuer de faire grâce à ses activités dans le domaine du maintien de la paix. Mon gouvernement croit que l'opinion de cette minorité doit être respectée même si nous ne la partageons pas. Nous croyons devoir accepter les restrictions qui nous sont imposées, surtout devant l'attitude de quelques unes des grandes puissances vis-à-vis du principe de responsabilité financière. Mais même si ces restrictions sont acceptées, il reste encore beaucoup à faire. Permettez-moi de vous donner quelques exemples de ce que la Délégation du Canada croit possible.

Premièrement: Nous croyons le moment venu d'accueillir la proposition formulée par le Secrétaire général, en 1964, visant à l'étude des méthodes d'améliorer les préparatifs aux opérations du maintien de la paix.

Deuxièmement: Nous croyons le temps venu pour le Conseil de Sécurité et son Comité d'Etat-Major d'examiner de nouveau la possibilité de négocier avec les états membres des accords prévoyant que des forces armées, de l'aide et des installations seront mis à la disposition du Conseil, conformément à la Charte.

Troisièmement: Nous croyons que, sans préjudice aux initiatives que le Conseil de sécurité pourrait prendre, il faut encourager les Etats membres à informer le Secrétaire général de la nature des forces armées



ou des installations qu'ils seraient prêts à fournir pour les opérations du maintien de la paix dûment autorisées.

Quatrièmement: Nous sommes déjà convenus, par une imposante majorité de l'Assemblée, que certains principes devraient dicter le partage des frais des opérations du maintien de la paix nécessitant des déboursés considérables. Il devrait désormais être possible, de transposer ces principes en une pratique d'application uniforme.

Monsieur le président, nous croyons que des mesures comme celles que je viens d'énumérer sont conformes à la Charte et qu'elles pourraient être mises en vigueur sans nuire à la position d'aucun membre. La Délégation du Canada croit que des mesures visant à soutenir et à renforcer l'aptitude des Nations Unies au maintien de la paix recevront l'appui de la majorité des membres. Nous sommes prêts, si cela peut sembler opportun, à soumettre des propositions précises à l'examen de l'Assemblée.

L'expérience nous enseigne que le fardeau des engagements pour le maintien de la paix retombe sur un petit nombre d'Etats membres et qu'il a tendance à se perpétuer. Il devient extrêmement difficile de mettre un terme à l'engagement. Sans doute, le coût du maintien de la paix est minime en regard du coût de la guerre; il me semble donc, que nous devrions tous être prêts à payer notre quote-part. Laisser les opérations en cours devenir inefficaces, ou ne pas créer les forces requises à l'avenir pour le maintien de la paix, c'est un risque qui pourrait être très grave. Si on en prend pleinement conscience un plus grand partage de l'appui et des contributions à ces opérations ne s'impose-t-il pas? Ne pas les soutenir pourrait bien un jour augmenter les exigences -- et accroître les dangers -- envers l'ensemble de la collectivité internationale. De toute façon je ne crois pas juste de compter qu'une minorité de pays continuera indéfiniment à porter le fardeau si la majorité ne se montre pas disposée à étudier le problème de règlement pacifique ou à aider au partage des frais du maintien de la paix.

La question du maintien de la paix est liée à la solvabilité de l'ONU. Le Canada a bien accueilli la proposition que la France a faite à la dernière session, d'examiner les pratiques financières et administratives de l'organisation. Nous avons été heureux de participer au Comité ad hoc d'experts qui s'est livré à cette étude. Nous considérons le rapport du Comité d'experts comme un document de la plus haute importance et nous insisterons pour la mise en vigueur de ces recommandations, à la fois par l'ONU et par tous les autres membres de l'appareil des Nations Unies. Nous espérons en particulier que les recommandations nous porteront à concentrer nos efforts sur les points essentiels grâce à l'application rigoureuse d'un ordre de priorité et d'adapter le rythme de croissance des Nations Unies et des institutions spécialisées selon les ressources disponibles tant humaines que financières.

En se préoccupant des problèmes du maintien de la paix il ne faut pas nous laisser distraire de la question essentielle du règlement

[Faint, illegible text covering the majority of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]



pacifique des différends. C'est malheureux qu'au moment où le Conseil de sécurité était saisi d'une longue liste de différends dont certains remontent à près de vingt ans, l'Assemblée générale n'ait pas été disposée à sa dernière session, à envisager une proposition relative à l'étude des méthodes de règlement pacifique. Nous avons assurément tout à gagner et rien à perdre d'un examen soutenu des méthodes anciennes et d'une évaluation impartiale des possibilités futures.

Le Vietnam

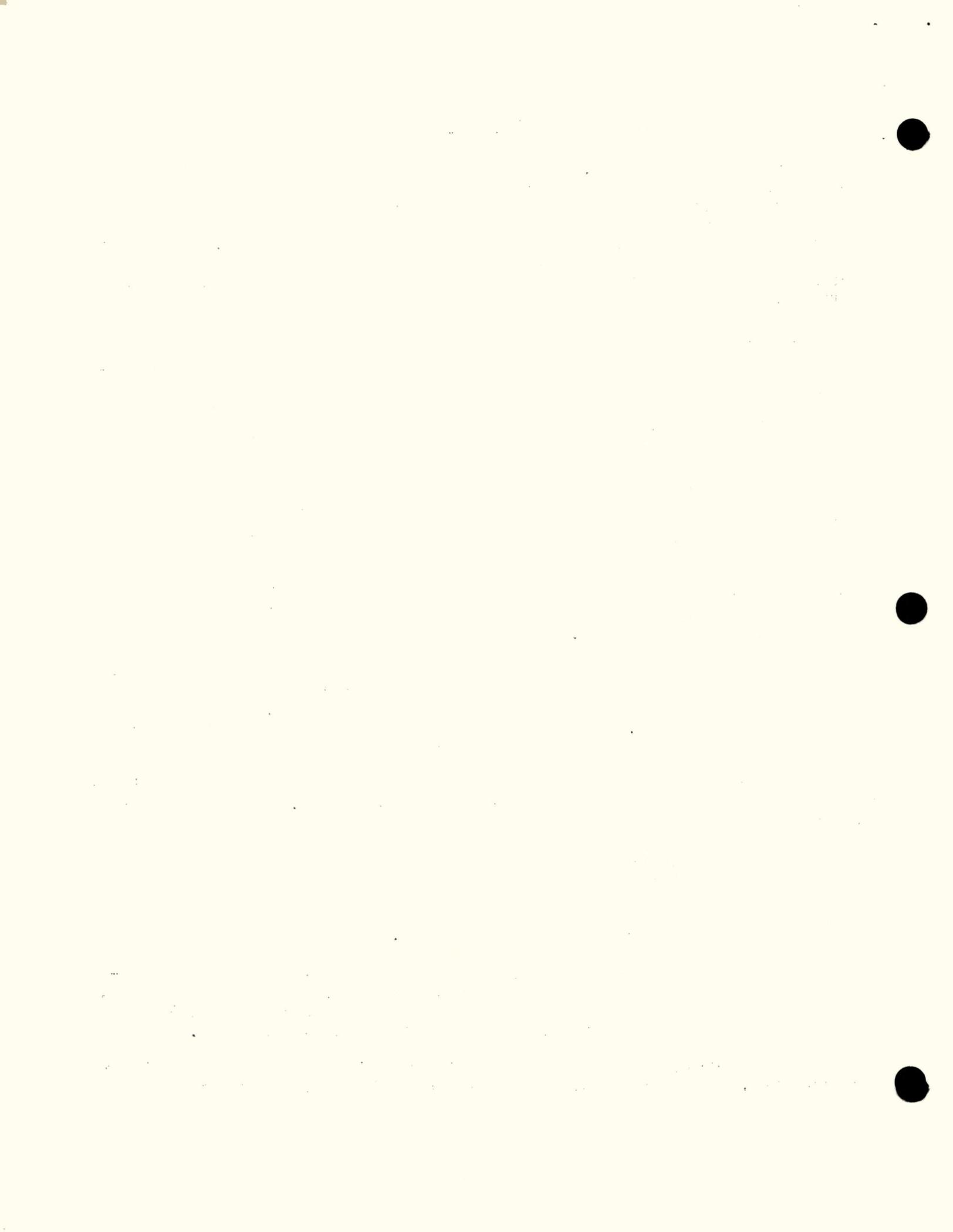
Notre souci du maintien de la paix et des règlements pacifiques semble encore plus motivé en regard du conflit au Vietnam. C'est là, de beaucoup, le plus dangereux problème qui se pose actuellement à l'univers. Partout où un conflit éclate, la puissance et le prestige sont engagés. Plus il persiste, plus il devient difficile de renverser le cours des événements; plus il devient difficile de mettre en marche les rouages de négociations et de règlements pacifiques. Devant un tel conflit, la collectivité internationale peut-elle vraiment s'abstenir et laisser les choses atteindre un point où toutes avenues de recours pacifique sont irrévocablement bloquées?

Je considère que notre organisation a l'obligation de contribuer à la paix au Vietnam. Il est inconcevable, à mon sens, que nous poursuivions nos travaux comme si cette menace à la sécurité de l'humanité n'existait pas. Même s'il est vrai que le Conseil de sécurité ne peut pas, dans les circonstances actuelles, traiter efficacement de cette question, et si un autre cadre peut être indiqué, je persiste à croire, comme je l'ai dit l'an dernier que cette Assemblée a le devoir d'exprimer sa profonde inquiétude au sujet de la guerre au Vietnam. Ne devons nous pas exhorter tous les intéressés à prendre la voie de négociations?

Je sais qu'il y a entre nous des divergences quant à l'origine du conflit et quant à la façon d'y mettre fin. Je sais à quel point sont difficiles les questions en jeu dans ce conflit. Depuis douze ans, le Canada fait partie, avec l'Inde et la Pologne, de la Commission internationale sur le Vietnam. Pendant cette période, nous avons été témoin oculaire de la désagrégation de l'accord du Cessez le feu de 1954. Nous avons connu et nous subissons encore les frustrations de l'observateur impuissant à mettre un frein aux événements qui se déroulent sous ses yeux.

Le Secrétaire général, je le sais, s'est montré infatigable dans sa recherche d'une solution du conflit. Par ses démarches, il a clairement et consciencieusement démontré les responsabilités qui incombent à la collectivité universelle dans ce domaine.

Certains soutiennent que l'heure n'est pas venue de régler ce conflit. Pour ma part, je ne puis accepter cette opinion.



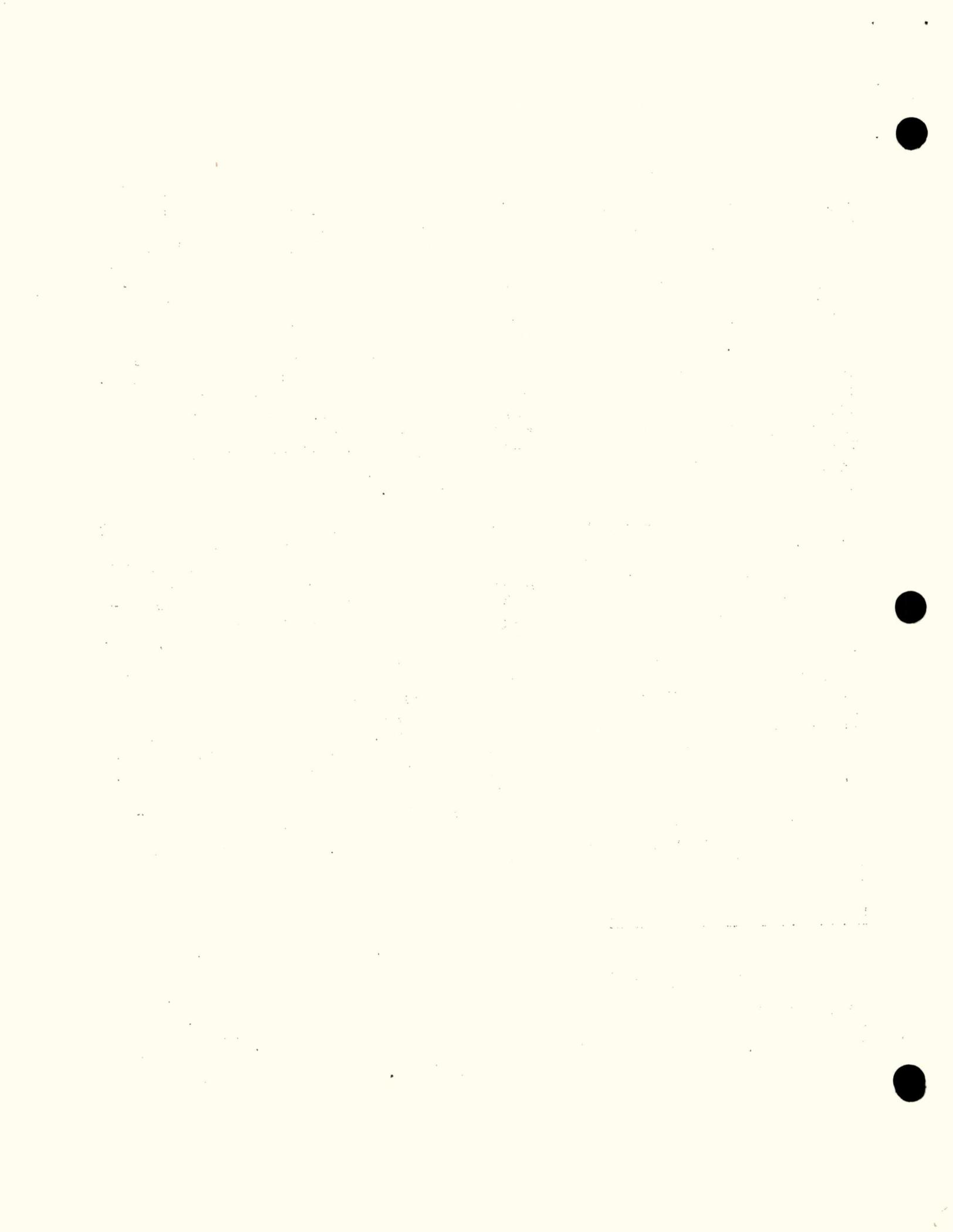
Il y a différentes façons de faire un premier pas. Pour nous, nous sommes animés par un certain nombre de considérations essentielles. Le gouvernement a souvent réitéré sa conviction qu'une solution uniquement militaire n'est pas possible. Nous croyons que seul un règlement politique qui tient compte des intérêts et des aspirations légitimes de tous les intéressés peut restaurer la paix et la stabilité dans ce pays. Pour promouvoir un règlement pacifique, nous avons mis en oeuvre tous les moyens diplomatiques disponibles pour déterminer s'il y avait une contribution qu'il nous serait loisible de faire pour résoudre le problème.

J'ai déjà mentionné le rôle du Canada comme membre de la commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam. Nous avons cherché à faire servir cette charge à la création d'occasions propices à des mesures constructives. Il nous semble encore que la Commission pourrait fournir l'occasion de faciliter les contacts entre les deux côtés. Et nous n'excluons pas la possibilité qu'une commission aide les parties à réduire les hostilités comme moyen de dégageant éventuel.

C'est, pour nous, décourageant de constater que nos efforts n'ont pas plus que ceux des autres, donné les résultats visés. Néanmoins, le Gouvernement du Canada reste convaincu que les efforts pour encourager un règlement pacifique de cette guerre ne doivent pas être abandonnés. A ce sujet, j'ai noté attentivement la déclaration que l'Ambassadeur Goldberg a faite hier, particulièrement les questions significatives qu'il adresse au gouvernement d'Hanoi. Sur ce plan, il est encore plus essentiel de créer et de maintenir des rapports entre les deux côtés pour préparer les négociations quand elles seront possibles. Nous croyons aussi que ces voies sont importantes dans des circonstances où le risque de mésentente ou d'une erreur de calcul est toujours présent. Le Canada est d'avis qu'il est essentiel de ne pas distraire l'attention de la communauté universelle de la nécessité urgente d'une solution diplomatique. C'est pourquoi nous croyons qu'il faut soutenir les efforts par tous les moyens qui s'offrent à nous, individuellement ou collectivement, d'explorer toutes les avenues susceptibles d'aboutir à un renversement du cours des événements au Vietnam. Le chemin de la paix au Vietnam ne sera ni facile, ni rapide. Mais il faut s'y engager.

Universalité des membres

Le fait demeure, cependant, que l'efficacité de l'ONU dans le conflit du Vietnam continuera d'être mise en doute aussi longtemps que certaines parties à ce conflit ne seront pas membres de l'Organisation et liées par les dispositions de la Charte. Je ne prétends pas que si elles étaient membres, l'ONU pourrait régler le conflit. Je dis que l'ONU aurait plus de chances d'y parvenir si ces parties siégeaient ici, aujourd'hui. Je sais qu'il y a des



obstacles essentiels à l'application de ce principe. Lorsque deux gouvernements prétendent exercer une juridiction souveraine et partant exclusive sur le même peuple et le même territoire et lorsqu'ils refusent tous les deux de reconnaître les droits de l'autre, nous ne pouvons pas les forcer à siéger ensemble dans cette enceinte. Néanmoins, je dois dire que l'opinion se répand au Canada que si cette organisation est pour atteindre son plein rendement, toutes les nations, surtout celles qui, à l'instar de la Chine continentale, comportent une partie importante de la population du globe, doivent être représentées ici. La solution à ce problème de la représentation nous échappe depuis plusieurs années, et malgré les motifs impérieux, je ne sais pas s'il sera possible de la résoudre au cours des quelques prochains mois. L'universalité demeure, toutefois, notre objectif.



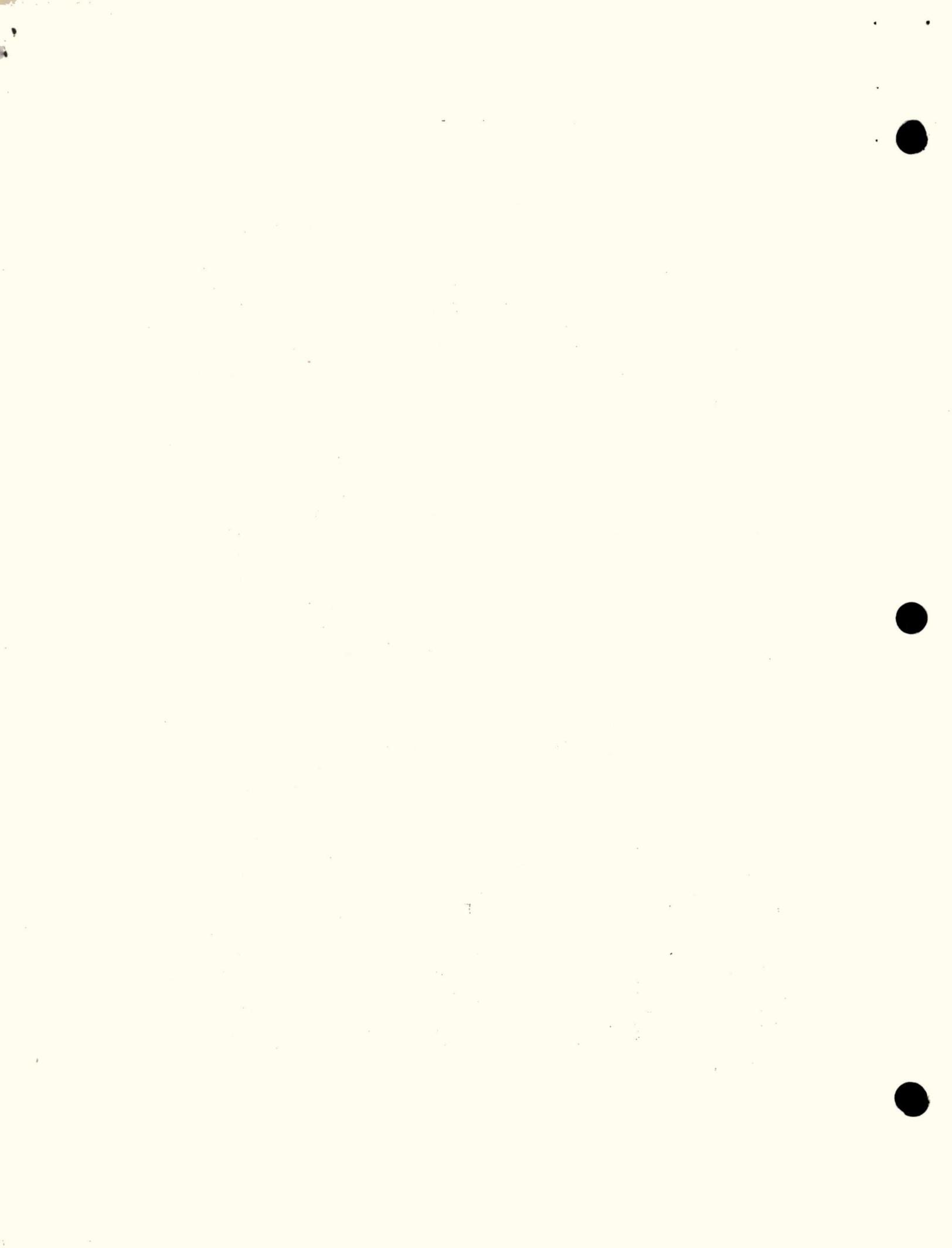
Le désarmement

Le maintien de la paix, comme d'ailleurs tous les rouages pour le règlement pacifique des différends, sont essentiellement sensibles à des situations précises. Depuis longtemps, l'homme rêve d'un concept plus pratique, d'élaborer un régime universel de la paix et de sécurité sous lequel les nations renonceraient à posséder les moyens de faire la guerre. C'est encore plus nécessaire par suite des développements militaires des deux dernières décennies et surtout de l'acquisition par quelques pays de la puissance dévastatrice des armes nucléaires.

C'est dans cette optique que le Canada envisage les négociations de désarmement. Nous partageons, bien sûr, une aspiration commune vers un régime reconnu de désarmement général et complet qui assurerait la sécurité de tous les peuples, et conséquemment la nôtre. Mais dans la conjoncture actuelle, nous devons viser un but plus immédiat et provisoire, à la fois pour sa valeur intrinsèque et comme point de départ d'un progrès futur. C'est l'objet des négociations au sein du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement depuis la dernière session de l'Assemblée. Malgré notre déception devant le succès limité du Comité des dix-huit, nous croyons que c'est néanmoins la meilleure tribune pour négocier des accords sur le contrôle des armes.

Rien n'est plus urgent que d'empêcher les armes nucléaires de se répandre davantage. Une seule mesure ne saurait résoudre la question. Il faudra une série de mesures touchant les différents aspects du problème.

Premièrement: on est généralement d'accord sur l'impérieuse nécessité d'un traité sur la non-prolifération. Quant à la question primordiale de définir la prolifération, nous croyons que la formule doit empêcher les armes nucléaires de passer sous le contrôle d'autres États ou d'autres groupes d'États. Cela ne doit pas être incompatible avec les mesures légitimes de défense collective. Les discussions approfondies de la non-prolifération au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement à Genève ont bien précisé les obstacles à un accord final. Il est à espérer que les Grandes Puissances pourront éliminer ces obstacles et permettre d'en arriver à l'accord dont l'univers a un si grand besoin.



Deuxièmement: comme corollaire essentiel d'un traité de non-prolifération, nous croyons que les puissances nucléaires et l'ONU devraient d'urgence étudier les méthodes d'étendre la portée des garanties significatives aux nations dépourvues d'armes nucléaires qui ont renoncé au droit d'en acquérir. Nous croyons que ces états devraient avoir des garanties contre une attaque ou une menace d'attaque nucléaire.

Troisièmement: il est essentiel, à notre avis, pour qu'un tel traité soit efficace et inspire confiance, qu'il prévoit des moyens de vérification. A Genève, nous avons appuyé une disposition qui prévoit l'application obligatoire des sauvegardes de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou des sauvegardes internationales équivalentes, à tous les mouvements internationaux de matières ou d'outillage nucléaires à des fins pacifiques.

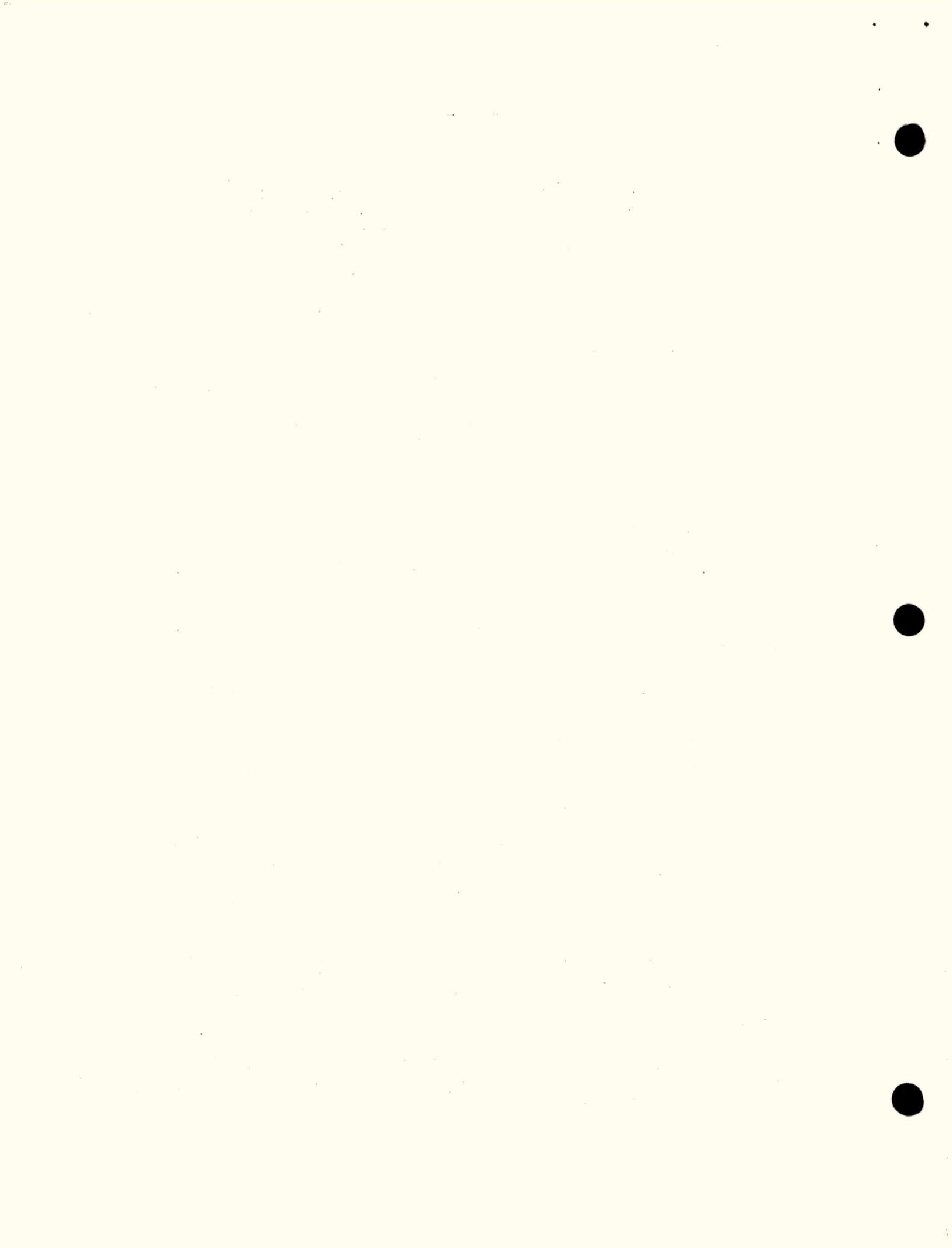
Quatrièmement: nous devons persévérer dans nos efforts pour en arriver à une formule acceptable de traité bannissant les essais nucléaires dans tous les milieux. A cette fin, le Canada a cherché à faire progresser la science du dépistage télésismique en augmentant nos moyens de déchiffrer les données fournies par les sismographes et en encourageant les échanges internationaux de ces données.

Cinquièmement: nous appuyons les efforts qui se poursuivent en Amérique latine et en Afrique pour établir des zones dénucléarisées et nous espérons qu'il deviendra possible plus tard d'établir d'autres zones semblables, lorsque les circonstances le permettront.

Sixièmement: nous croyons que pour en arriver à des mesures efficaces de contrôle des armes, il faut que toutes les principales puissances du monde participent à la discussion de ces questions. Nous croyons que les peuples non-engagés ont un rôle particulier à jouer en persuadant la République populaire de Chine à participer à ces discussions.

Septièmement: nous croyons que l'idée énoncée par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel d'une étude générale des conséquences de l'invention des armes nucléaires est une proposition intéressante qui mérite d'être étudiée attentivement.

En qualité de membre du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, nous sommes très conscients des frustrations et des déceptions découlant de négocia-



tions qui semblent n'aboutir à rien. Le fait demeure cependant que nous n'avons pas le choix. Nous devons persévérer dans nos efforts car le but insaisissable que nous poursuivons tous, c'est la paix. Un échec signifierait l'anéantissement.

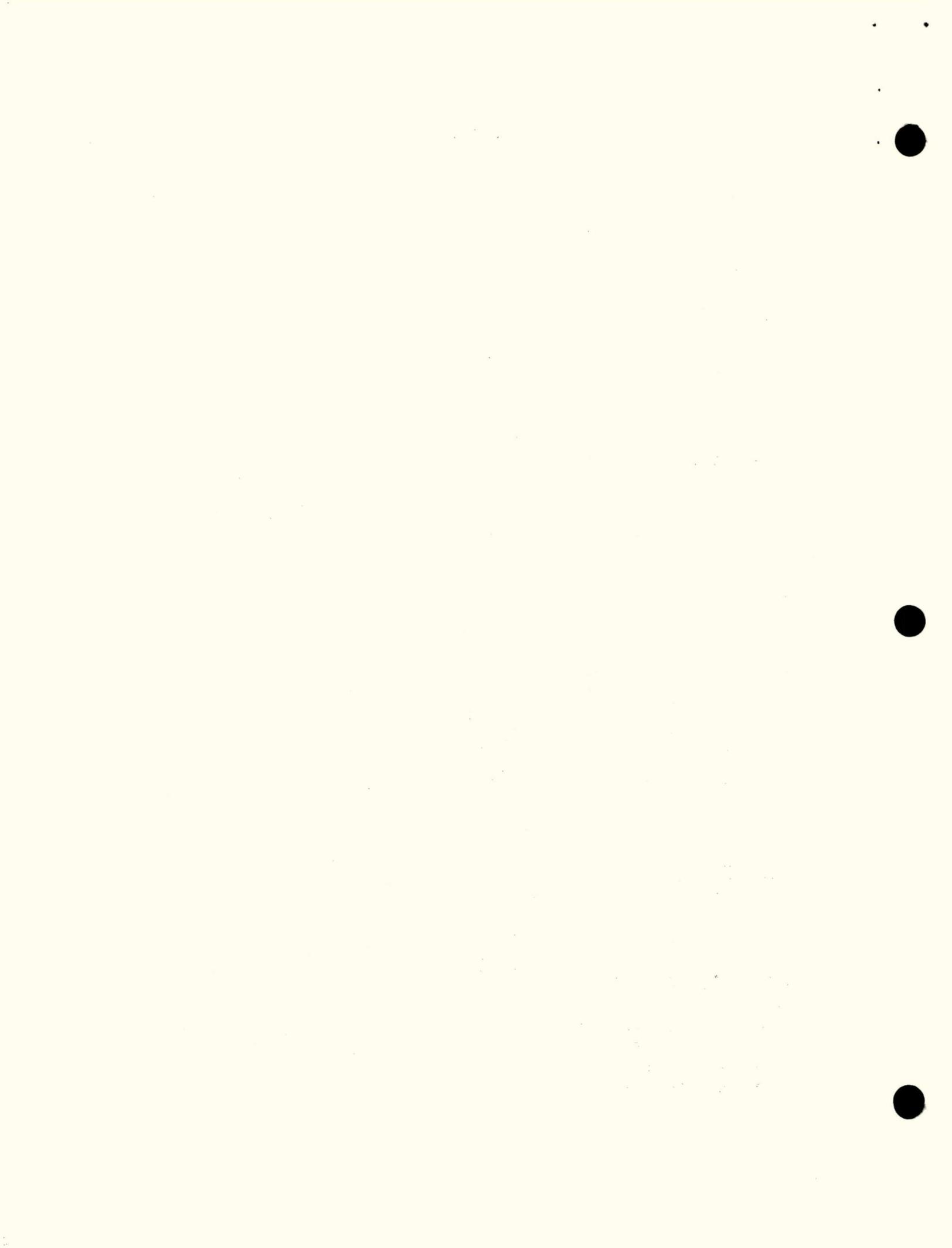
Le progrès économique

Monsieur le président, le maintien de la paix et de la sécurité dont j'ai parlé est peut-être le premier de nos buts en vertu de la Charte, mais ce n'est probablement pas celui qui prime dans l'esprit de nos peuples. Ils se préoccupent avant tout de leurs aspirations vers des conditions de vie meilleure et une plus grande dignité humaine.

Depuis vingt ans, une offensive systématique contre les obstacles au développement économique et social prend constamment de l'ampleur sous l'égide des Nations Unies. Contrairement à 1945, alors que l'assistance aux pays en voie de développement constituait tout au plus une tentative expérimentale de collaboration internationale, en 1965, plus de \$10 milliards en capitaux publics et privés sont passés au monde en voie de développement en provenance des pays industriels ayant une économie marchande. Il y a dix ans, les ressources gérées par les organisations ou les institutions au sein de la famille des Nations Unies s'élevaient à \$186 millions; aujourd'hui, elles arrivent à un demi milliard de dollars annuellement. En regard des normes passées, les progrès accomplis sont formidables; mais à la lumière des besoins futurs, ce n'est évidemment pas assez.

Franchement, j'ai été consterné par l'extrapolation récente des vivres dans le monde. Elle révèle une diminution vertigineuse des stocks d'aliments depuis cinq ans et la gravité de la perspective d'un déficit alimentaire universel au plus tard en 1985.

Pour l'avenir immédiat, il nous faut maintenir la récente poussée du mouvement d'assistance au développement. Plus précisément, nous devons nous préoccuper beaucoup plus des mesures immédiates et lointaines pour faire face aux problèmes des disettes croissantes. J'avoue que l'assistance n'est qu'un élément de la campagne pour accélérer le développement, surtout dans le secteur agricole, mais je ne puis pas m'empêcher de croire que ce sera un élément essentiel.



Au Canada, nous cherchons à traduire cette conviction en des actes. Nous avons varié la nature de notre assistance et les conditions que nous y mettons. L'an dernier, nous avons ajouté à notre assistance technique et à nos octrois, un supplément de prêts à conditions faciles -- ouvrant des crédits d'une durée de cinquante ans, sans intérêt, avec des frais de service dérisoires et une période de grâce de dix ans. Cette année, nous sommes allés plus loin: les frais de service sont abolis, nos règlements régissant les octrois d'assistance ont été relâchés et nous avons créé une nouvelle catégorie de prêts, des prêts intermédiaires entre les prêts faciles et les prêts difficiles, qui seront accordés pour une période de trente ans, à intérêt de 3 p. 100, à des pays dont la situation économique les motive . .

Au cours de l'année financière actuelle, la somme globale rendue disponible par le Canada aux fins d'assistance sera de l'ordre de \$300 millions, l'augmentation annuelle moyenne s'établissant à \$50 millions par an depuis 1963. Sous réserve des conditions économiques et autres, le programme d'assistance économique du Canada continuera d'augmenter. Nous avons fixé notre objectif d'assistance à 1 p. 100 du revenu national, comme le recommande l'Assemblée générale et nous ferons tout notre possible pour l'atteindre.

Les droits de l'homme

Dans le domaine des droits de l'homme, Monsieur le Président, il me fait plaisir de dire que le Canada a signé la convention sur la discrimination raciale. Nous considérons cette mesure comme une addition d'importance aux corps des lois sur les droits de l'homme parce que, pour la première fois, des mesures d'application y ont été incorporées qui formeront, croyons-nous, un modèle pour les mesures législatives à venir dans ce domaine.

Nous espérons qu'après avoir adopté cette convention, on continuera dans cette voie en terminant le projet de pacte sur les droits de l'homme et en adoptant la convention sur l'intolérance religieuse et en créant un Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme. Ces mesures additionnelles seraient dignes de couronner l'Année internationale des Droits de l'Homme en 1968.

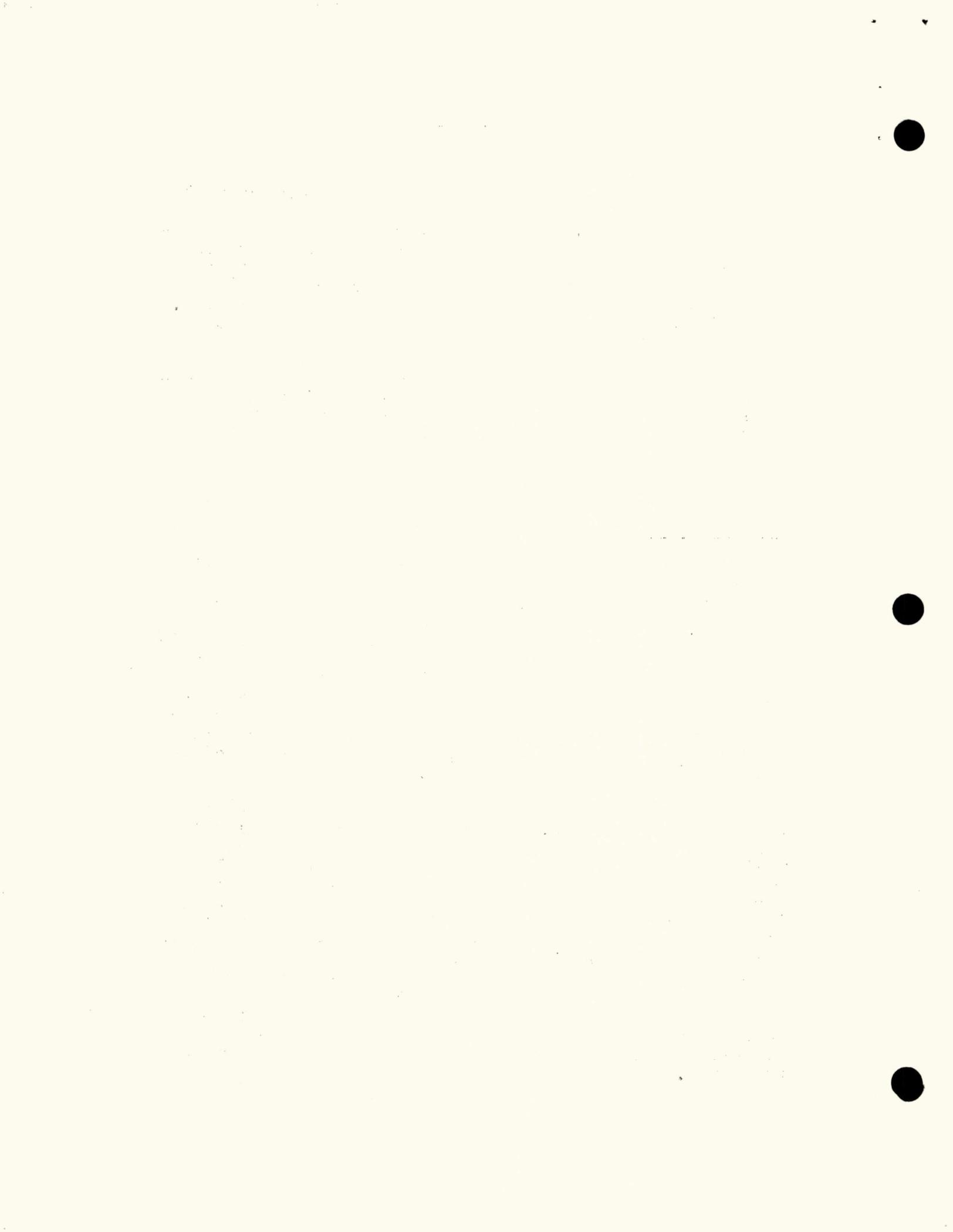


Nous avons beaucoup réfléchi à notre contribution au programme de l'Année internationale des droits de l'homme en 1968. Nous avons décidé que notre contribution la plus utile serait de faire un examen critique de notre propre dossier et de nos pratiques, en faisant appel à toutes les ressources de la collectivité à ce sujet. La suffisance est un mal qui nous atteint tous. Nous tâcherons donc de faire disparaître toute trace de discrimination touchant la race, la croyance ou le sexe et de renforcer la sauvegarde des droits humains et de liberté fondamentale par une campagne soutenue d'éducation et en dénonçant les infractions à l'attention publique. J'ai confiance que nous pourrons mettre en oeuvre un programme comme celui-ci grâce à l'appui enthousiaste des organismes bénévoles du Canada envers la cause des droits de l'homme.

Le Sud de l'Afrique

Le principal secteur de conflit relatif à la discrimination raciale et au déni des droits de l'homme est, sans aucun doute, le Sud de l'Afrique. A titre de signataire de la Charte, nous nous inquiétons de l'absence de progrès vers l'acceptation du principe d'autodétermination dans certains territoires coloniaux en Afrique et par le déni obstiné de droits politiques et humains par le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Les peuples non-autonomes devraient jouir des droits politiques, sociaux et économiques essentiels qui leur sont promis par la Charte et par ceux qui ont reçu la mission sacrée d'aider ces gens à atteindre l'autonomie.

Le Canada est profondément préoccupé par la situation en Rhodésie. Depuis la déclaration illégale d'indépendance par le régime Smith en Rhodésie, des membres des Nations Unies ont agi de concert avec le gouvernement britannique en prenant certaines initiatives pour mettre fin à la situation actuelle et pour permettre à ce territoire d'en arriver à l'indépendance sous le régime de la majorité. La grande majorité des gouvernements ont collaboré à ces initiatives. Le Canada a refusé de reconnaître le régime et a rompu ses relations économiques avec lui, il a participé à l'établissement d'un pont aérien pour le pétrole à la Zambie et fournit d'autre assistance économique à la population de la Zambie dans la situation difficile provoquée dans ce pays par le problème rhodésien.

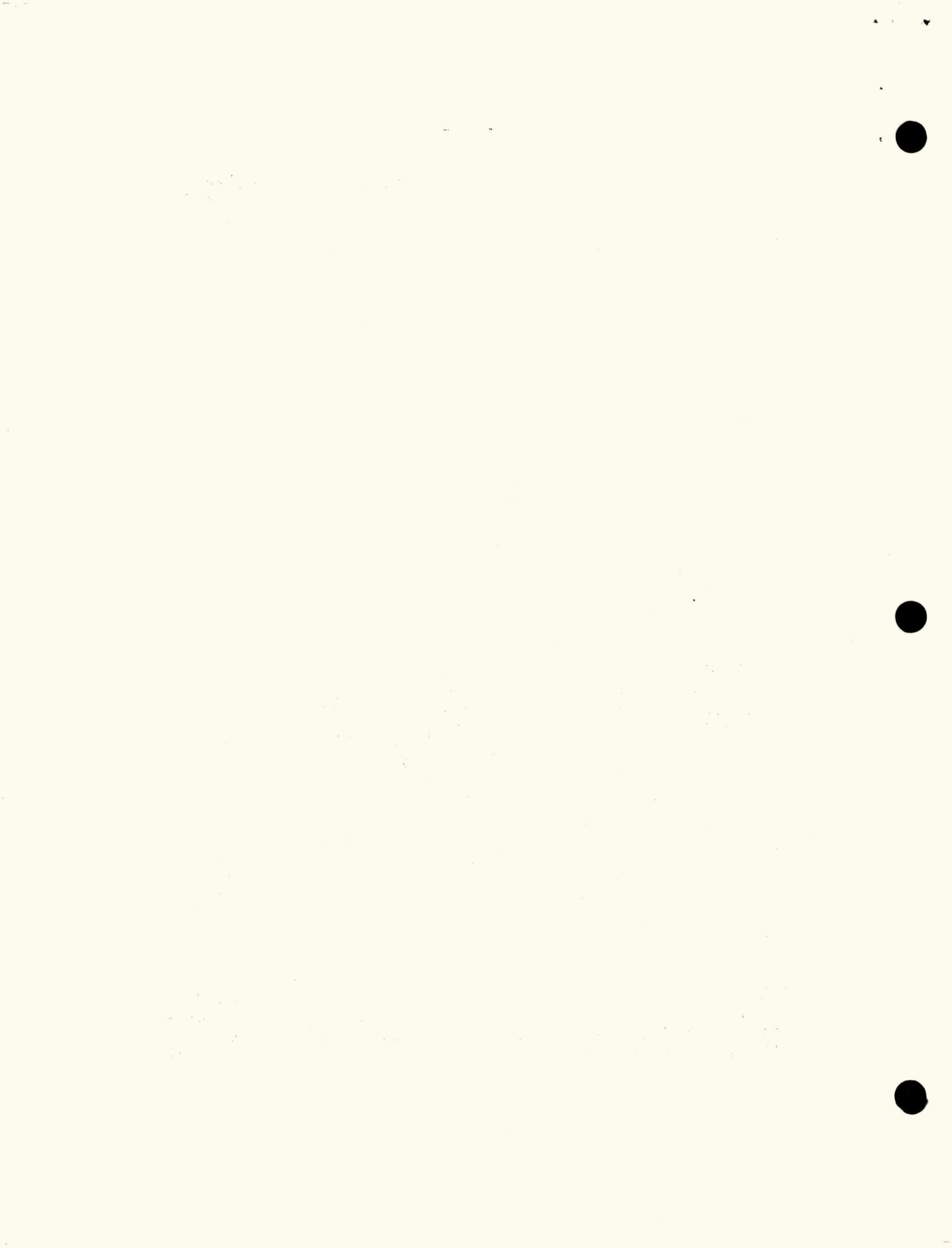


Au cours des derniers mois et des dernières semaines, les membres du Commonwealth ont suivi de très près et avec angoisse les développements en Rhodésie. Les Nations Unies pour leur part, ont pris des décisions importantes, voire historiques.

Le fait demeure cependant que les mesures prises par la collectivité internationale n'ont pas jusqu'à présent réussi à mettre fin au régime illégal. Je me rends bien compte que dans la conjoncture actuelle, plusieurs croient que la meilleure réponse, c'est encore la force armée. Le Gouvernement canadien, toutefois, s'inquiète beaucoup d'une telle réponse. Le recours à la force donnerait-il les résultats espérés? Ne pourrait-il pas faire tort à ceux qu'il voudrait aider? Ce sont là des questions que nous devons nous poser. Nous croyons que nous devons nous appliquer à mettre en oeuvre les dispositions actuellement en vigueur, avec la plus grande efficacité possible et à les renforcer et à les augmenter dans les secteurs où c'est possible, pour que le gouvernement constitutionnel puisse être restauré et que l'indépendance sous le régime de la majorité puisse être atteinte.

Le communiqué de la réunion des Premiers ministres du Commonwealth signale que les britanniques sont prêts à se faire les co-auteurs devant le Conseil de sécurité, d'une résolution visant à des sanctions économiques obligatoires "efficaces et sélectives" contre la Rhodésie avant la fin de l'année si la situation n'a pas pris fin d'ici là, et avec le plein appui du Commonwealth pour une telle résolution au Conseil de sécurité. Nous croyons qu'une résolution comme celle-là est à souhaiter, puisque nous avons constaté que même si la plupart des gouvernements appuient pleinement les mesures préconisées dans les résolutions du Conseil de sécurité, il y a certains cas où il n'en est pas ainsi. Mon gouvernement s'inquiète surtout de ce que certains marchés soient encore ouverts aux exportations de Rhodésie, particulièrement dans le cas de produits miniers et de tabac.

Un autre problème qui domine dans nos pensées, à l'heure actuelle, c'est la question du Sud-Ouest africain. Puisque le jugement récent de la Cour internationale ne portait pas sur le fond de la question, il n'infirmé en rien les avis antérieurs sur la responsabi-



lité de l'Afrique du Sud vis-à-vis la collectivité internationale. La délégation du Canada étudie attentivement divers aspects de cette question et fera voir sa position relativement aux propositions qui seront mises de l'avant pendant le débat sur le Sud-Ouest africain. Une importante préoccupation de la délégation du Canada sera la possibilité que ces propositions atteignent le but énoncé.

Conclusion

Monsieur le Président, le bilan de nos succès est dressé chaque année au cours de ce débat. J'ai cherché aujourd'hui à signaler plusieurs champs d'action qui réclament surtout notre attention pour que l'ONU se développe comme une force efficace de paix dans le monde. Mais je crois que notre expérience collective nous donne des leçons salutaires.

Premièrement: d'abord, il est évident que nous ne devons pas permettre aux différends entre les Grandes Puissances sur des questions d'une difficulté notoire de faire naître une inertie improductive chez nos membres. Nous devons continuer de rechercher l'occasion de prendre des initiatives constructives et pratiques.

Deuxièmement: il faut, évidemment, à mon sens, restaurer la méthode de discuter et de négocier librement à l'Assemblée des projets de résolution. C'est la seule façon qui permette d'en arriver à des accords qui commandent l'appui valable des gouvernements membres dans l'application des recommandations.

Troisièmement: il nous faut respecter davantage les droits des autres en vertu de la Charte: cela veut dire de la modération dans l'exercice de leurs privilèges par les Grandes Puissances; de la modération de la part des petites puissances dans le respect de nos règlements, de la modération surtout dans la poursuite de visées nationales lorsque ces dernières ne sont pas conformes aux objectifs et aux principes de la Charte.

Enfin, Monsieur le Président, à la veille du 100ème anniversaire du Canada, le gouvernement et le peuple canadiens s'engagent à rester fidèles aux Nations Unies et à les appuyer, à défendre l'idéal qu'elles symbolisent et vers lequel elles tendent pour le plus grand bien de l'humanité.

